

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

(7 avril 1984 au 25 avril 1986)

RAPPORT

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS, 1986

SUPPLEMENT N^o 13



NATIONS UNIES

Santiago du Chili, 1986

483(XXI) MOBILISATION ET INTEGRATION EFFECTIVES DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT

La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes,

Réaffirmant l'importance accordée au besoin d'améliorer la situation de la femme et d'assurer sa participation à part entière au processus de développement en qualité d'architecte, d'agent et de bénéficiaire du développement par la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les Stratégies prospectives de Nairobi pour la promotion de la femme,

Convaincue que la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix, et l'Assemblée générale ont apporté une contribution importante et positive à l'accès de la femme à l'égalité globale par le biais des Stratégies prospectives de Nairobi pour la promotion de la femme,

Prenant note de l'étude mondiale sur le rôle de la femme dans le développement et ayant à l'esprit la résolution 40/204 de l'Assemblée générale, laquelle a invité la Commission de la condition juridique et sociale de la femme à formuler, en fonction de l'étude mondiale, des recommandations concrètes orientées vers l'action, dans le cadre de l'application globale et du suivi des Stratégies prospectives de Nairobi,

Ayant présent à l'esprit que les commissions régionales se doivent de prendre les mesures nécessaires afin de mener une action concertée et soutenue pour l'application des dispositions des Stratégies prospectives en vue d'obtenir une amélioration sensible de la situation de la femme d'ici l'an 2000 et de faire en sorte que tous les projets et programmes tiennent compte du besoin d'intégration complète de la femme au développement économique et social,

1. Prend note des rapports des réunions régionales pour l'Amérique latine et les Caraïbes en préparation de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix, tenues à Mexico en août 1983 et à La Havane du 19 au 23 novembre 1984;

2. Souscrit aux Stratégies prospectives pour la promotion de la femme;

3. Invite les gouvernements à affecter des ressources suffisantes et à prendre les mesures qui s'imposent pour mettre en oeuvre à titre prioritaire les Stratégies prospectives, et notamment la mise en place ou le renforcement, le cas échéant, de mécanismes nationaux pour encourager la promotion de la femme et pour surveiller l'application de ces stratégies en vue d'assurer l'intégration complète des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle de leurs pays;

4. Engage les organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales à accorder la priorité à la mise en oeuvre des Stratégies prospectives et, en particulier, à veiller à ce que les politiques et programmes sectoriels pour le développement comprennent des stratégies visant à encourager la participation de la femme au développement en qualité d'architecte, d'agent et de bénéficiaire sur un plan d'égalité avec les hommes;

5. Demande au Secrétaire exécutif de revoir tous les programmes du système de la CEPALC pour la période biennale 1988-1989 afin d'assurer la mise en oeuvre des Stratégies prospectives;

6. Demande également au Secrétaire exécutif de tenir compte, en ce qui concerne le paragraphe 5 du dispositif de la présente résolution, des problèmes sectoriels et intersectoriels identifiés dans l'étude mondiale sur le rôle de la femme dans le développement, dans le contexte économique régional;

7. Accueille avec satisfaction la décision de convoquer en 1987 la quatrième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes afin d'actualiser le programme régional d'action sur l'intégration de la femme au développement.

230ème séance
25 avril 1986